Regroupement des psychologues cliniciens et cliniciennes de Québec

Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle 2023

Prévue le vendredi 22 septembre 2023 à 16h00 À l'Hôtel Classique (2815 boulevard Laurier, Québec)

- 1. Vérification du quorum (5% des membres)
- 2. Mot de bienvenue du président d'assemblée et présentation des membres du CA
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 16 février 2023
- 5. Rapport du président
- 6. Remerciements aux anciens membres du c.a.
- 7. Proposition de modification des Statuts et règlements du RPCCQ concernant les membres honoraires (point 2.4)

2.4 Les membres honoraires

(version actuelle) Les membres du C.A. peuvent désigner comme membre honoraire du Regroupement des personnes ayant rendu des services exceptionnels au RPCCQ, notamment par leur travail ou par leur donation en vue de promouvoir la réalisation des objectifs du Regroupement. Ces membres n'ont aucune contribution à payer, ils ont le droit d'assister aux assemblées des membres mais sans y avoir droit de vote. Ils ne sont pas éligibles comme membres du C.A.

(nouvelle version proposée) Les membres du C.A. peuvent désigner comme membre honoraire du Regroupement des personnes ayant rendu des services exceptionnels au RPCCQ, notamment par leur travail ou par leur donation en vue de promouvoir la réalisation des objectifs du Regroupement. Ces membres n'ont aucune contribution à payer, ils ont le droit d'assister aux assemblées des membres et ont droit de vote. Ils sont éligibles comme membres du C.A.

- 8. Trésorerie
- a) Lecture du rapport financier non audité 2022-2023
- b) Nomination du vérificateur financier pour l'année 2023-2024
 - Orientations stratégiques / planification 2023-2024 (activités sociales, résultats du sondage, formations, colloque)
 - 10. Varia
 - 11. Nomination d'un-e président-e d'élection
 - 12. Mise en candidature et élection au poste d'administrateur vacant
 - 13. Levée de l'Assemblée